

## DÉCISION SUR LE RAPPORT INTÉRIMAIRE RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU CDC-AFRIQUE

### Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport sur la deuxième phase de la mise en œuvre opérationnelle du CDC-Afrique, particulièrement le plein fonctionnement de sa structure de gouvernance, dont le Comité des chefs d'État et de gouvernement, pour assurer la supervision de l'institution ;
2. **RECONNAÎT** le rôle pertinent joué par le CDC-Afrique dans la préservation de la santé publique en Afrique, en donnant des orientations stratégiques, en renforçant les capacités et les compétences des institutions de santé publique, en soutenant les États membres en matière de formation et en déployant des professionnels de santé dans le cadre de la préparation et de la réaction aux menaces de maladies et aux épidémies ;
3. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.835(XXXV) sur la mise en œuvre l'opérationnelle du Fonds africain pour les épidémies (AfEF), compte tenu du fait que la préparation et la réponse efficaces de l'Afrique aux futures épidémies nécessitent des mécanismes de financement novateurs et solides qui garantissent une couverture rapide aux niveaux national et régional grâce à des ressources techniques et financières appropriées ;
4. **FÉLICITE** le CDC-Afrique pour ses efforts constants visant à mobiliser des fonds auprès de divers partenaires afin d'aider les États membres à faire face à différentes épidémies ;
5. **PREND NOTE** du nombre croissant de nouvelles épidémies comme le choléra en Afrique australe et la dengue en Afrique de l'Ouest, qui peuvent conduire à des pandémies d'origine africaine si elles ne sont pas gérées de manière appropriée en raison de l'insuffisance des ressources humaines et financières ;
6. **DEMANDE** au CDC-Afrique, avec l'appui de la Commission, d'accélérer le recrutement aux postes vacants conformément aux règles et règlements de l'UA;
7. **DEMANDE ÉGALEMENT** au CDC-Afrique et à la Commission de travailler en étroite collaboration avec les sous-comités concernés pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle du Fonds africain pour les épidémies (AfEF) ;
8. **DEMANDE PAR AILLEURS** au CDC-Afrique et à la Commission de préparer et de soumettre le cadre de gouvernance et de gestion du FAEF au Conseil exécutif en juillet 2024 ;
9. **DÉCIDE** de rester saisi de la question.